

Accréditation - droits et visas arteplages

Ces formulaires d'accréditation doivent être traités par les AP-B sur arteplage

- = Droit accordé, avec visa nécessaire
- = Visa au sein même de la Direction
- = Visa nécessaire en dehors de la Direction

	B	P	V	M						A1	A2	A3	B1	B2	B3	C1	C2	C3	Bâtiment Pl. du Port 2	Bâtiment Pl. de la Gare 4	St. Honoré IT	
	Backstage Events	Parking	Loges VIP	Loges médias	Easy access	Droit de donner des ordres à la sécurité	Bus de nuit	Rabais restaurant du personnel	Droit de faire entrer une personne sur l'arteplage	Zone publique 08h30 - fermeture + 1 heure	Zone publique 05h00 - fermeture + 1 heure	Zone publique 24hres / 24	Zone publique + vestiaire 08h30 - fermeture + 1 heure	Zone publique + vestiaire 05h00 - fermeture + 1 heure	Zone publique + vestiaire 24hres / 24	Zone publique + vestiaire + admin. 08h30 - fermeture + 1 heure	Zone publique + vestiaire + admin. 05h00 - fermeture + 1 heure	Zone publique + vestiaire + admin. 24hres / 24				
VISA	DEv	RA ou AP-B	Dpt Protocole	Dpt IRP	OKE	RP sécurité	AP-B	AP-B	FHO	AP-B	AP-B	AP-B	AP-B	AP-B	AP-B	AP-B	AP-B	AP-B	AP-B	AP-B	RA DF	
Chef Arteplage AP-B		Selon directives (droit payant)				X																
Chargé de sécurité IRP arteplage AP-E							X															
CdS transport																						
CdS partenariats																						
CdS Sales-on-site																						
Operations Manager																						
AP-K																						
RFA-AP																						
Staff secr. DE																						
Staff secr. DF																						

Les autres fonctions sur AP (CdS accueil, CdS restauration, CdS logistiques, chefs d'équipe, etc.) doivent être accréditées via le RA et le RP de la Direction concernée.

Accréditation - droits et visas Directions

Ces formulaires d'accréditation doivent être traités par les RA de chaque Direction et retournées à la DE.

Chaque demande exceptionnelle, en dehors des droits accordés ci-dessous (case grises) doivent être retournées à la DE avec une justification, qui obtiendra les visas nécessaires si la demande est justifiée.

	B	P	V	M						A1	A2	A3	B1	B2	B3	C1	C2	C3	Bâtiment Pl. du Port 2	Bâtiment Pl. de la Gare 4	St. Honoré IT					
	Backstage Events	Parking	Loges VIP	Loges médias	Easy access	Droit de donner des ordres à la sécurité	Bus de nuit	Rabais restaurant du personnel	Droit de faire entrer une personne sur l'arteplage	Zone publique 08h30 - fermeture + 1 heure	Zone publique 05h00 - fermeture + 1 heure	Zone publique 24hres / 24	Zone publique + vestiaire 08h30 - fermeture + 1 heure	Zone publique + vestiaire 05h00 - fermeture + 1 heure	Zone publique + vestiaire 24hres / 24	Zone publique + vestiaire + admin. 08h30 - fermeture + 1 heure	Zone publique + vestiaire + admin. 05h00 - fermeture + 1 heure	Zone publique + vestiaire + admin. 24hres / 24								
VISA	DEv	RA ou AP-B	Dpt Protocole	Dpt IRP	OKE	RP sécurité	RA	RA	FHO	RA	RA	RA	RA	RA	RA	RA	RA	AP-B	RA	RA	RA DF					
DA	Selon directives, avec visa approprié	Selon directives (droit payant)	Selon directives, avec visa approprié	Selon directives, avec visa approprié	Selon directives, avec visa approprié	X																				
DE																										
DEV																										
DF																										
DG																										
DM																										
DP																										
DT																										
Cellule Masterplan																										
Exceptions :																										
Directeurs + CD																										
DDG																										
Membres du CCO																										

Les autres fonctions sur AP doivent être accréditées via le RP et sa Direction concernées.